


**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Monsieur Michel ROTGER, Maire, certifie que le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 a été affiché par extrait le 19 décembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à l'Hôtel de Ville de Chevigny Saint Sauveur,

Le 19 décembre 2014.

Le Maire,  


**Michel ROTGER**





L'an deux mille quatorze et le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROTGER, Maire.

**Étaient présents :** M. ROTGER Michel – Mme TERRIER Marie-Claire - M. CADOUOT Christian – M. GALLAND Dominique - M. LUPI Christian - Mme PUSSET Lucienne – M. DUPONT Gérard – Mme MATHIEU Annick - M. GUERREAU Michel - M. CHAMBIN Daniel - M. BASSOLEIL Hervé - Mme GAUDRY Céline – M. DELATTRE André – M. MILLET Gérald - Mme BARDIN Isabelle - Mme PENAUD Nathalie - Mme REINERT Angélique - M. LONCHAMPT Samuel - Mme REMONDINI Sophie – Mme PERSON Bénédicte - Mme LIGNY Victoria - M. LEGRAND Louis – Mme CARILLON Isabelle - Mme HAZHAZ Dénia

**Absents excusés :** M. Guillaume RUET (procuration à Mme TERRIER Marie-Claire) - Mme AUBERTIN Annie (procuration à Mme PUSSET Lucienne) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à M. MILLET Gérald) – Mme GRISON Caroline (procuration à Mme CARILLON Isabelle) – M. COUPAT Laurent (procuration à M. LEGRAND Louis) - Mme CARAVEL Pascale (procuration à M. LUPI Christian) - Mme FRANCOIS Elisabeth - Mme BORSATO Louise - M. PERRIN Jean

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Victoria LIGNY

\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

\*\*\*\*

## A. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 17 décembre 2014,

### Rétrocession des voiries et espaces communs privatifs du quartier « Résidences de Chevigny » - Transfert dans le domaine public communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE**, après enquête publique, le transfert d'office de l'emprise des voies et espaces privatifs ouverts à la circulation publique du quartier « Les Résidences de Chevigny » ;
- INCORPORE** dans le domaine public communal les voies et espaces privatifs ouverts à la circulation publique du quartier « Les Résidences de Chevigny » telles que présentées dans l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE** les plans d'alignement établis par Techniques Topo, tels que présentés dans le cadre de l'enquête publique;
- RAPPELLE** que la délibération portant transfert éteint par elle-même tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;
- MANDATE** M. le Maire ou son représentant aux fins de signature des documents liés à la publicité foncière obligatoire ainsi que tout autre document découlant de la présente décision ;
- DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site internet de la Commune pendant un mois.

### Rétrocession de voirie et espace commun privatif d'une partie de la rue de Corton - Transfert dans le domaine public communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE**, après enquête publique, le transfert d'office de l'emprise des voies et espaces privatifs ouverts à la circulation publique de la rue de Corton ;
- INCORPORE** dans le domaine public communal les voies et espaces privatifs ouverts à la circulation publique de la rue de Corton, tels que présentés dans le cadre de l'enquête publique;
- APPROUVE** le plan d'alignement établi par Techniques Topo, tels que présenté dans le cadre de l'enquête publique ;

**-RAPPELLE** que la délibération portant transfert éteint par elle-même tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;

**-MANDATE M.** le Maire ou son représentant aux fins de signature des documents liés à la publicité foncière obligatoire ainsi que tout autre document découlant de la présente décision ;

**-DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site internet de la Commune pendant un mois.

## **B. QUESTION ORALE**

- a) Question orale de M. Louis Legrand : résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014

*Le conseil municipal prend acte des résultats et des explications donnés par Monsieur le Maire.*

## **C. INFORMATION**

- a) CAO – Procédure pour désignation suppléant liste Un Nouvel Elan conduite par M. Louis Legrand

*Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire pour cette information.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Procédure de rétrocession de voiries dans le domaine public/privé communal**
- **Distribution des colis de Noël aux personnes âgées**

**Fin de la séance : 22 heures**

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

  
Michel ROTGER



**NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie et communicable sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.**